

Résolution sur l'impact de la révolution numérique sur l'emploi : enjeux et perspectives dans l'espace francophone

Abidjan (Côte d'Ivoire) | 8-9 juillet 2019

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 8 au 9 juillet 2019, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

CONSIDÉRANT

l'accélération de la transformation numérique liée, entre autres, à la convergence des entreprises plateformes, des objets connectés, de l'intelligence artificielle, du traitement des données de masse, des imprimantes 3D ;

CONSIDÉRANT

les innombrables opportunités et perspectives offertes par la transformation numérique ;

NOTANT

que cette transformation touche à la fois les personnes physiques et les personnes morales comme les institutions et les entreprises qui les emploient ;

SE RÉFÉRANT

au rapport intitulé « L'impact de la révolution numérique sur l'emploi : enjeux et perspectives dans l'espace francophone », présenté lors des réunions de la Commission de la coopération et du développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à Québec (Québec) en juillet 2018 et à Phnom Penh (Cambodge) en mai 2019 ;

NOTANT

que les effets de la digitalisation sur l'emploi en termes de volume, de structure et de localisation suscitent de nombreux débats et de fortes inquiétudes, d'ordre quantitatif, laissant craindre une réduction de la quantité de travail et d'emplois provoquée par les gains de productivité induits par la digitalisation, et d'ordre qualitatif, laissant entrevoir une transformation du travail dans sa nature, ses formes, sa structure, son contenu et son organisation ;

SOULIGNANT

que de nombreuses études prospectives ont été menées depuis plusieurs années pour tenter d'estimer la part des emplois actuels susceptibles de disparaître avec l'automatisation et la robotisation, sans que leurs conclusions ne s'accordent sur l'ampleur de ce risque, certaines ayant conclu à des effets potentiels significatifs, d'autres à des destructions massives d'emplois ;

SOULIGNANT

que des évaluations chiffrées en matière de créations d'emplois grâce à la digitalisation se révèlent tout aussi difficiles à établir ;

- NOTANT** que les experts tendent néanmoins à s'accorder sur le fait que le contenu de certains emplois va évoluer et que de nouvelles compétences seront recherchées ;
- INVITE** les responsables politiques à accompagner les différents acteurs du marché du travail dans la recherche d'un nouvel équilibre dans la division du travail entre humains, robots et algorithmes ;
- RECOMMANDE** aux entreprises de prendre en compte le plus tôt possible ces évolutions pour en tirer le meilleur profit et s'appuyer justement sur les outils numériques pour mettre en place de nouveaux modèles de production et d'organisation respectueux de l'humain ;
- INSISTE** sur la nécessité pour les pouvoirs publics et les entreprises d'anticiper et d'accompagner ces mutations en portant une attention accrue à la formation initiale mais aussi continue, l'enjeu majeur consistant à concevoir une formation initiale et professionnelle qui prenne en compte ces glissements de compétences ;
- INSISTE** sur la responsabilité de l'école aujourd'hui qui est d'éloigner au plus vite les enfants des tâches qui seront demain le fait de l'intelligence artificielle pour les orienter vers des métiers où ils seront complémentaires de l'intelligence artificielle ;
- INSISTE** sur la nécessité de prendre en compte les nouveaux risques psycho-sociaux liés à la transformation numérique du monde du travail et à envisager une protection sociale adaptée.